

LES ENGAGEMENTS ECOLOGIQUES DES ENTREPRISES

L'engagement écologique des entreprises



BRG
BRIEF.ECO

Les engagements écologiques des entreprises

De nombreuses entreprises mettent en place des mesures de lutte contre le réchauffement climatique. Leur responsabilité sociale et environnementale fait l'objet d'un débat chez les économistes.

L'actualité

Le groupe de télécommunications Iliad, maison mère de l'opérateur mobile Free, a [présenté jeudi dernier 10 « engagements pour le climat »](#). Iliad prévoit d'atteindre la neutralité carbone en 2050 pour l'ensemble de ses activités. Il compte investir 1 milliard d'euros sur 15 ans pour réduire ses émissions.

Le groupe prévoit par exemple de s'équiper de centres de données « à très haute performance environnementale » qui ne nécessitent pas de climatisation et de gaz frigorigène pour être refroidis, de réduire les émissions de sa flotte de véhicules ou encore d'améliorer l'efficacité énergétique de ses réseaux mobiles. Iliad, qui compte 14 000 collaborateurs dans le monde, revendique en France 13,4 millions d'abonnés mobiles et 6,6 millions d'abonnés fixes.

En décembre 2019, l'opérateur Orange avait annoncé viser la neutralité carbone d'ici 2040. L'entreprise a fixé comme objectif de réduire ses émissions de CO₂ de 30 % par rapport à 2015 d'ici 2025. Elle prévoit « d'augmenter le recours à l'électricité d'origine renouvelable ».

L'éclairage : La responsabilité sociale des entreprises

La responsabilité sociale des entreprises (RSE) est définie par la Commission européenne comme « **l'intégration volontaire, par les entreprises, de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes** ». Elle se traduit par la recherche d'« un impact positif sur la société tout en étant économiquement viable », explique le ministère de l'Économie. Dans un article publié en 1970 dans le New York Times, l'économiste américain Milton Friedman a affirmé que [la seule responsabilité sociale d'une entreprise était de générer des profits](#) dans l'intérêt de ses actionnaires. Dans une note publiée en 2017 sur le site de l'Institut économique de Montréal, un cercle de réflexion indépendant, l'économiste Germain Belzile explique que « si l'entreprise a toujours pour objectif premier de maximiser ses profits, **l'application de mesures additionnelles en vue du “bien commun” pourra améliorer sa rentabilité**. Elles accroîtront ses ventes en renforçant son image et sa réputation, diminueront ses coûts en réduisant son utilisation de ressources ».

La neutralité carbone

Dans le prolongement de l'accord de Paris sur le climat de 2015, ratifié par 189 pays et l'Union européenne, qui fixe comme objectif de parvenir à la neutralité carbone au niveau mondial après 2050, **plusieurs multinationales se sont engagées à atteindre la neutralité carbone comme Apple et Microsoft en 2030 ou Danone et Total en 2050**. La neutralité carbone correspond à l'équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre (GES) dues à l'activité humaine et celles absorbées par les puits de carbone, c'est-à-dire principalement par les océans, les forêts et les sols. Pour les entreprises, la neutralité carbone consiste [à diminuer le plus possible ses émissions de GES](#) (réduire sa consommation d'énergie, s'alimenter en énergies vertes etc.) et **à les compenser par exemple grâce à des investissements dans les énergies renouvelables ou en finançant la reforestation**. En France métropolitaine, les entreprises de plus de 500 salariés (250 en outre-mer) ont l'obligation de tenir un bilan d'émissions de GES tous les quatre ans.

En septembre 2020, 43 % des 40 entreprises qui composent le CAC 40, le principal indicateur de la Bourse de Paris, ont déclaré viser la neutralité carbone, contre 22,5 % en 2019, selon [un rapport publié par EcoAct \[PDF\]](#), une société de conseil. Parmi celles-ci, 59 % ont clairement défini une stratégie pour atteindre cet objectif.

Les obligations vertes

Les entreprises et les États peuvent émettre des obligations vertes, des titres de dette émis en vue de financer des projets contribuant à la transition écologique. À la fin 2018, [l'encours mondial d'obligations vertes s'est élevé à 383 milliards d'euros](#), soit 0,4 % de l'encours mondial d'obligations, selon un bulletin de la Banque de France publié en décembre 2019. Le professeur de finances Pascal Nguyen écrit dans un article publié en 2018 sur le site The Conversation que **« les entreprises ont tout intérêt à signaler leur engagement en faveur du développement durable en émettant des obligations vertes »**. Il estime que « celles qui ne le feraient pas pourraient soulever l'inquiétude des investisseurs et de leurs partenaires industriels ». En 2018, l'Institut de l'Économie pour le climat, un cercle de réflexion, notait cependant dans un rapport que « le marché des obligations vertes ne semble pas stimuler directement une augmentation nette des investissements verts ».

Le greenwashing

Lorsqu'une entreprise utilise l'environnement et le développement durable **comme argument de communication dans le but de vendre un produit qui n'est pas écologique ou pour mettre en avant une démarche écologique inexistante**, il s'agit d'une pratique appelée le « greenwashing » ou « blanchiment écologique », [détaille l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie](#), un établissement public, dans un guide mis en ligne en 2012. Dans un rapport publié en 2019, l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité, un organisme de régulation, a estimé que sur 833 publicités utilisant un argument environnemental en 2019, **97 ne respectaient pas les règles déontologiques**, par exemple lorsque « l'allégation est infondée ou très excessive ».

Pour aller plus loin

REFORESTATION

Dans une enquête diffusée en 2019, la chaîne TF1 **s'est intéressée à la promesse « un produit acheté = un arbre planté » mise en avant par de nombreuses entreprises pour se donner une image écologique**. Le journaliste Ludovic Romanens vérifie si ces promesses sont tenues par les entreprises.

→ [Regarder l'enquête.](#)

REPRISE

Le Haut Conseil pour le climat, une instance indépendante placée auprès du Premier ministre, **détaille dans un rapport destiné au grand public, grâce à des infographies et des illustrations, l'état des émissions de gaz à effet de serre en France depuis le début de la crise du Covid-19 et établit un scénario de reprise** pour les secteurs du transports, de l'agriculture, des bâtiments et de l'industrie.

→ [Consulter le rapport \[PDF\].](#)

Source : <https://www.brief.eco/>